

# Département de la Nièvre Communauté de Communes Cœur de Loire

# Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 12 décembre 2023,

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 06 décembre 2023 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle du Belvédère – Palais de Loire à Cosne sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

Présents titulaires: M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Hicham BOUJLILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - Mme Martine LEROY - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

<u>Membres absents excusés</u>: M. Yves RAVET - Mme GUILLAUME Florence - M. Jean-Claude GILLONNIER - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

## Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON M. Jean FOUNIER remplacé par M. André SZYMANSKI

Membres ayant donné pouvoir : M. Alain DEDISSE à M. Patrick PONSONNAILLE

M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD M. Robert CHOLLET à Mme Nathalie LIEBARD M. Michel RENAUD à M. Yannis BONNET

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Nathalie LIEBARD** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

#### Exercice 2023 - Décision Modificative n° 3

## **BUDGET GÉNÉRAL**

Elle consiste à régulariser des inscriptions budgétaires en Fonctionnement et Investissement.

### Section de fonctionnement :

#### En dépenses :

- Inscrire des travaux de remise en état d'un câble de communication passant par le pont A77 et reliant la déchetterie au poste de relevage (11 700,00 €),
- Prévoir des crédits pour la cotisation à l'Agence de livre et lecture (200,00 €),
- Compléter les inscriptions budgétaires pour l'agent de Pouilly mis à la disposition du collège pour la fabrication des repas (5 000,00 €), et pour la prestation de l'accueil de Loisirs sans hébergement de Neuvy selon la convention de services (27 500,00 €),
- Prévoir des crédits pour des réparations des bâtiments (18 125,00 €),
- Régulariser les inscriptions du FPIC (- 7 325,00 €),
- Compléter les inscriptions pour les dotations aux amortissements (35 000,00 €)

#### En recettes:

- Remboursement de l'avance remboursable octroyée à l'adebCosne en 2020 (49 000,00 €),
- Compléter les refacturations des charges de personnels aux budgets annexes (6 200,00 €),

### En dépenses et recettes :

 Constater des subventions à percevoir pour les centres sociaux dans le cadre de la convention de financement 2023 Grandir en Milieu Rural (GMR), et à reverser aux centres sociaux (16 915,00 €),

## Section d'investissement :

#### En dépenses :

 Prévoir une avance sur travaux à verser pour la maîtrise d'œuvre de la Tour de Pouilly Fumé (6 000 €)

#### En recettes:

Compléter les inscriptions pour les dotations aux amortissements (35 000 €)

Le virement de la section de fonctionnement (Dépense de fonctionnement) vers la section d'investissement (Recette d'investissement) est diminué de 29 000 €.

Le tableau des cotisations sera joint à la délibération.

## **BUDGET ASSAINISSEMENT**

Il s'agit de régulariser les inscriptions pour les dotations aux amortissements (15 500,00 €) et la refacturation des charges de personnel du budget général (1 700,00 €).

## **BUDGET GÉMAPI**

Il s'agit de transférer des crédits entre chapitre pour prévoir le remboursement d'un trop perçu d'une subvention de l'Agence de l'Eau Loire et Bretagne pour l'opération 'Communication générale de 2022 (1 580,00 €).

#### **BUDGET SPANC**

Elle consiste à régulariser les inscriptions budgétaires pour la refacturation des charges de personnel du budget général (4 500,00 €).

#### **BUDGET LOTISSEMENT VAL DE LOIRE**

Elle consiste à régulariser les inscriptions budgétaires pour des cessions de terrains (121 670,00 €), régulariser une cession de 2022 (36 000 €) et corriger les variations de stock.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- ADOPTE cette Décision Modificative dont les tableaux sont joints à la présente délibération.

Nombre de conseillers : 55

Présents: 45 Pouvoirs: 4 Votants: 49 Pour: 49 Abstention: 0 Contre: 0 UNANIMITÉ

Pour extrait conforme Sylvain COINTAT, Président Mme Nathalie LIEBARD, secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023

ID: 058-200067916-20231212-2023\_12\_12\_12\_DE